



**Baie**  
du-Febvre

# POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS

ADOPTÉ LE

10 septembre 2018

**La Municipalité de Baie-du-Febvre, c'est doté d'une politique de reconnaissance des employés et élus municipaux. La présente politique découle de notre planification stratégique 2016-2020. La municipalité s'engage à instaurer un climat de travail au sein duquel les employés et les élus se sentent appréciés et reconnus pour leur contribution, tant individuelle que collective.**

**Objectifs :**

- Promouvoir une sensibilisation à l'importance de la reconnaissance envers les employés et élus;
- Stimuler le sentiment d'appartenance et de fierté envers la municipalité de Baie-du-Febvre;
- Faire preuve de reconnaissance et de sensibilité en regard de certains événements touchant les employés et les élus.

**Reconnaissance de l'ancienneté :**

- La municipalité s'engage à souligner les employés qui ont cumulé de l'ancienneté.

**Marque de sensibilité- employés et élus :**

- Décès affectant un employé ou un élu en poste
- Naissance ou adoption impliquant un employé régulier ou un élu en poste
- Changement de maire ou d'élu.

- ❖ La directrice générale est chargée de l'application de la présente politique.